

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des Territoires**

Angers, le 17 juin 2014

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »*

**Directive Inondations
Stratégie locale des Basses Vallées Angevines
Conférence des acteurs**

Présidée par F. BURDEYRON Préfet de Maine-et-Loire

Compte rendu de la réunion du 16 juin 2014

M. Burdeyron, préfet de Maine-et-Loire, ouvre la réunion en rappelant toute l'importance qu'il convient d'apporter à la prévention des inondations sur le territoire à risques d'Angers et des Basses Vallées angevines. Après le recueil des avis des collectivités locales au cours de l'été dernier, la cartographique des zones inondables a été approuvée par le Préfet coordonnateur du bassin à la fin de l'année 2013.

Mme Schaller, directrice-adjointe de la Direction Départementale des Territoires, présente ensuite la stratégie locale, ses objectifs, son périmètre étendu à la commune de Cheffes, sa gouvernance, son calendrier. Au-delà des actions de protection par des ouvrages et de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement, les actions de réduction des risques doivent être multiples et impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Elles visent à renforcer la culture du risque par l'information préventive, la préparation à la gestion de crise, la réduction de vulnérabilité de l'habitat et des entreprises.

M. Hippolyte de l'unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PRNT) du Service Urbanisme Aménagement et Risques (SUAR) aborde la question de la résilience du territoire qui traduit sa capacité à s'adapter aux inondations. Le choix d'un certain nombre d'indicateurs sur l'anticipation et la préparation aux inondations, permet de qualifier la capacité du territoire à réduire les dommages et à rétablir rapidement un fonctionnement normal. Une évolution à la hausse de ces indicateurs après la mise en œuvre du plan d'actions traduirait une meilleure adaptation du territoire.

Le plan de prévention du risque inondation du val de Louet et de la confluence Maine date de 2002, Mme Schaller justifie sa révision par la nécessité d'une mise en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et par une harmonisation avec les PPRi plus récents. Sa prescription est envisagée à la fin de cette année.

La réduction de la vulnérabilité de l'habitat existant est une action essentielle de la prévention. M. Durand de l'unité PRNT du SUAR illustre ce sujet par quelques chiffres sur les logements situés en zone inondable et donne l'exemple d'opérations menées dans le Maine-et-Loire. 6 opérations d'amélioration de l'habitat, du Conseil Général, ont un volet inondation. Le diagnostic est gratuit et les travaux peuvent bénéficier d'une subvention du fonds Barnier.

M. Eude, directeur de l'Etablissement Public de la Loire, présente son organisme, son périmètre et ses principales missions avant de rappeler l'important travail réalisé sur le bassin de la Maine, dans le cadre du PAPI. Il expose ensuite la démarche de réduction de vulnérabilité du bâti industriel et souligne plus particulièrement la forte mobilisation sur l'agglomération Saumuroise. Il insiste notamment sur l'intérêt économique que peut présenter ce type de démarche pour une entreprise (diminution forte des conséquences d'une inondation avec la mise en œuvre de mesures parfois modestes et peu onéreuses).

M. Marchand, maire de Briollay, expose les actions d'information préventive (accueil des nouveaux habitants, nombreux repères de crue) et de préparation à la gestion de crise (lien sur Vigicrue, voies de désenclavement) conduites sur sa commune. Il rappelle la nécessité d'une actualisation régulière des plans communaux de sauvegarde. Mme Schaller indique qu'organiser des exercices constitue le meilleur moyen de vérifier la validité d'un plan de secours. A ce sujet, Mme Heulin informe les participants que la préfecture prévoit des exercices ORSEC inondation dont l'un pourrait être organisé d'ici la fin de l'année. Les habitants et les exploitants agricoles, situés en zone inondable, doivent être responsabilisés. En particulier, l'évacuation du bétail doit être anticipée, compte tenu des délais et des risques qu'elle occasionne. M. Marchand sollicite un appui préfectoral pour imposer ces évacuations.

M. Grazélie, président de l'association des inondés des Trois Rivières, fait part de son retour d'expérience des inondations sur la commune de Cheffes, et plus particulièrement celle de 1995 (cf note jointe). L'évacuation de tous les habitants qui n'avait pas été anticipée en moyen et en délai, a été traumatisante. On peut penser que la prévision des crues, assurée par le service de la DREAL et mise en place dans le cadre du PAPI Maine, permettrait aujourd'hui une gestion de la crise plus adaptée. Il estime, qu'à Cheffes, la culture du risque existe et qu'elle doit être entretenue par le réseau de voisinage pour les nouveaux arrivants. Il soulève la question de la méconnaissance de certains services ou entreprises dont les installations ne restent pas fonctionnelles à partir d'un certain niveau de crue, ce qui peut avoir pour conséquences une évacuation de la population alors même qu'elle n'est pas inondée. Il cite en exemple l'alimentation électrique.

Selon M. Zeimert, président de l'association Sauvegarde Loire Angevine, les obligations et les moyens mis en oeuvre pour l'évacuation des populations doivent être adaptés à leur autonomie et à leur culture du risque. Il confirme les risques et les difficultés provoqués par l'évacuation des animaux.

M. le Préfet fait part de son grand intérêt pour le témoignage présenté par M. Grazélie. Par ailleurs, il sollicite le représentant de la chambre d'agriculture pour que soit menée une concertation avec les exploitants sur cette question.

En janvier 2015, il y aura juste 20 ans, la ville d'Angers et le bassin de la Maine ont connu une des plus hautes crues de leur histoire. L'Établissement Public Loire suggère de commémorer cet événement par des manifestations et des expositions. M. Burdeyron en fera la proposition au maire d'Angers à l'occasion de leur prochaine rencontre.

M. le Préfet conclut cette réunion en rappelant que la stratégie locale fera l'objet d'un arrêté préfectoral attendu fin septembre. Il définira la gouvernance et le périmètre retenus pour sa mise en œuvre. Outre la conférence réunissant tous les acteurs locaux, un comité de pilotage sera constitué et présidé par Mme Degiovanni, secrétaire générale de la Préfecture. Il sera réuni une première fois début septembre. Le courrier d'accompagnement du présent compte rendu invitera les acteurs locaux les plus impliqués à faire part de leur intention d'y être associés.

Le Préfet de Maine-et-Loire,



François BURDEYRON

P.J. : Liste des participants
Note sur l'inondation de 1995 à Cheffes (Association des inondés des 3 rivières)

Diffusion à l'ensemble des collectivités et organismes conviés à la conférence

Liste des participants

Mesdames et Messieurs

- BURDEYRON François Préfet de Maine-et-Loire
- DEGIOVANNI Elodie Secrétaire Générale de la Préfecture
- DAMOUR Laurent Vice-Président de la Communauté d'Agglomération ALM
Maire de Ste Gemmes/Loire
- GOBIN Christian Communauté d'Agglomération ALM – DGA et Ville d'Angers
- MARCHAND André Maire de Briollay
- PASSEBON Michel Mairie des Ponts de Cé
- ROCHAIS Philippe Mairie des Ponts de Cé
- LAPLACE Alain Mairie de Murs-Erigné
- MARSAULT Josette Mairie de Ste Gemmes/Loire
- TOREAU Vincent Commission Locale de l'Eau SAGE Sarthe Aval
- EUDE Jean-C. Etablissement Public Loire
- GASPARI Virginie Etablissement Public Loire
- MONNET Allain Association Sauvegarde de l'Anjou
- GRAZELIE André Association des inondés des Trois Rivières
- Cdt VIOT Pierrick SDIS 49
- BLONDET J. Mairie de Cheffes sur Sarthe
- COLIN A. Mairie de Cheffes sur Sarthe
- ZEIMERT Jacques Association Sauvegarde Loire Angevine
- GARREAU Emmanuel Chambre d'Agriculture 49
- HEULIN Monique Préfecture SIDPC
- SCHALLER Isabelle DDT 49 – Directrice-Adjointe
- VALLAGE Thierry DDT 49 – SUAR
- DURAND Alain DDT 49 – SUAR
- HIPPOLYTE Jean-Claude DDT 49 – SUAR

Personnes excusées :

- RAIMBAULT Jean-François Maire de Soulaire-et-Bourg
- LAMOUR Philippe Chambre des Métiers et de l'Artisanat 49
- MICHEL Annabelle Chambre de Commerce et d'Industrie
- REMOND Agathe Commission Locale de l'Eau SAGE Sarthe Aval
- Colonel FERLAY SDIS 49
- FAVREL Gaëlle DREAL
- CANTIN Jeannick Chambre d'Agriculture 49
- RIGUIDEL Philippe Comité de Bassin Loire-Bretagne

A. I. T. R.

L'ASSOCIATION DES INONDES DES TROIS RIVIERES :

Créée en 2000, Madame ANGEBAULT en fut la présidente et fondatrice, encouragée par Madame BACHELOT.

Elle a pour but de représenter et défendre les riverains inondés des rivières Loir, Sarthe et Mayenne, avec une localisation qui correspond aux Basses Vallées Angevines.

Le contact est établi avec les associations voisines, CADVIL sur le Loir, ADSPQI sur la Sarthe au Mans et ADIPS à Sablé sur Sarthe.

Elle a été amenée à participer à de nombreuses assemblées et réunions de travail, auprès de l'Etablissement Public Loire, des Commissions locales de l'eau et a été régulièrement consultée dans les études et les projets d'aménagement.

Monsieur André MARCHAND a pris la suite comme président et à sa demande je l'ai remplacé l'an dernier.

Pour cette réunion en Préfecture de Maine et Loire, on m'a demandé d'intervenir en précisant qu'il pourrait être intéressant d'avoir un « ressenti » en qualité d'habitant d'un village inondable ; Cheffes est à 20km au nord d'Angers, sur le bord de la Sarthe l'été, mais l'hiver au cœur de cette grande plaine inondée des Basses Vallées Angevines. Soixante mètres de large au beau temps, trois kilomètres en temps humide.

C'est une zone de montée lente des eaux, souvent de 2 à 3 cm par heure, sans courant violent. L'inondation dure de quelques jours à une bonne semaine.

Les crues ordinaires qui reviennent tous les trois ou quatre ans inondent une dizaine de maisons, les grandes crues trentenales ou centenales la quasi totalité du bourg.

La crue est inscrite dans la vie du village ; on y vit avec la crue.

Nos grands parents disaient : « On a eu l'eau grande en 1910 ».

C'était un temps difficile, une gêne et une source d'inconfort.

Jusqu'en 1995 on a pas parlé de « catastrophe ». Parce que la crue jusqu'alors avait été vivable, c'était un moment à part, que les gens savaient gérer à leur façon.

En temps d'eau grande..

Dans la mesure du possible, la vie continue, les commerces sont actifs ; on se marie, on vote, on se retrouve en bottes, en barque. Le temps se déroule autrement, les artisans s'arrêtent et participent à l'entraide qui se développe spontanément.

Des générations se sont succédées en gardant le souvenir de moments conviviaux, partagés dans un événement exceptionnel et au bout du compte fédérateur de la vie du village.

La crue de 1977 amena un élément de discorde : on avait pensé les inondations terminées avec les travaux et des aménagements de la Loire...

De nouveaux habitants se sont sentis trompés parce qu'on les avait laissés bâtir des pavillons qui se retrouvaient inondés à peine aménagés.

L'application plus stricte des cotes de construction a ramené par la suite les niveaux au dessus des plus hautes eaux connues alors (1910) . Les habitations récemment bâties n'ont pas été inondées en 1982.

Cependant les temps avaient changé et on a ressenti les nouvelles contraintes dues au changement de mode de vie : la difficulté des déplacements, du stationnement des voitures, comment les rejoindre dans l'inondation, alors que l'on perd la pratique de la barque ou l'usage des cuissardes ; une dépendance croissante aussi à l'alimentation en électricité, au téléphone ou au chauffage.

La crue de 1995, imprévisible, a dépassé les capacités des bénévoles du village. Les pompiers volontaires s'y sont épuisés. Pour la première fois des aides extérieures sont intervenues, souvent ressenties comme inadaptées par leur méconnaissance des habitudes et la démesure des moyens mis en œuvre : évacuation non préparée, déménagements abandonnés, survol abrutissant d'un hélicoptère, présence de militaires et de gendarmes interdisant tout accès et déplacement dans le village. Les aides financières elles-mêmes ont fait naître des sentiments d'inégalité.

De telles mesures, si elles sont nécessaires peuvent et doivent être préparées, communiquées pour ne pas être ressenties comme brutales et choquantes. Le retour d'expérience a permis en 1999-2000 de retrouver une ambiance plus humaine.

Pour préparer la prochaine ...

Il faut réussir à informer correctement les nouveaux arrivants, propriétaires et locataires, ceux qui n'ont pas déjà vécu ce phénomène.

En général les acquéreurs sont prévenus, mais sans insister, et il est quelquefois délicat de fournir les photos, les niveaux de référence, les pratiques nécessaires pour s'installer sans faire d'erreur technique et pour garantir une durabilité du matériel. Beaucoup de jeunes travaillent par eux mêmes à l'aménagement de leur maison.

Les proverbes étaient clairs autrefois :

« Si tu achètes une maison à Cheffes, achète aussi un bateau... »

« Quand la future mariée prépare son trousseau, elle peut prévoir une paire de draps en moins, mais une paire de bottes en plus ! »

C'est moins simple aujourd'hui.

Le contact est à privilégier, le bain associatif du village amène souvent des échanges et des rencontres amicales qui évoquent en souriant les futures inondations.

Etudes, projections, simulations ne donnent que peu d'espoir de voir diminuer le risque : réduire la vulnérabilité est un objectif prioritaire. Les aides proposées ne suscitent que peu de candidatures pour de nouveaux aménagements ; l'habitat ancien est déjà partiellement adapté.

Jusqu'ici, on a insisté sur la responsabilisation des particuliers dans leurs travaux de rénovation ou les projets de construction.

Mais il reste à trouver un moyen efficace pour que les services et les entreprises qui travaillent en zone inondable soient en permanence informés des niveaux à respecter et d'une exigence qui leur échappe totalement : la population a l'intention de vivre sur place malgré l'inondation. Une véritable incompréhension se manifeste : les techniciens assurent que leur matériel installé ne craint pas l'inondation, ils ne se préoccupent pas de savoir s'il reste fonctionnel à des niveaux où il est encore acceptable de vivre dans le village.

Faute de prise en compte de cette exigence, de nombreux habitants seront privés très tôt d'électricité et devront quitter leur habitation. Or, il est fondamental pour limiter les dégâts de conserver sur place les personnes valides et physiquement aptes à déménager et à prendre les précautions nécessaires en temps d'inondation. Les conséquences matérielles, les pollutions et les oublis de sécurisation vont se multiplier en absence des habitants qui seront amenés à quitter leur domicile de plus en plus tôt, et à revenir de plus en plus tard, retardant ainsi le retour à la vie normale.

Un nouveau risque se profile, dû à un manque de compréhension et de vigilance dans les réalisations nouvelles, parce qu'on semble préférer l'évacuation des populations à une vie sur place qui jusqu'ici n'a fait aucune victime mais a toujours amené les habitants à se prendre en charge plutôt que de se poser en victimes.

Entre services administratifs, municipalité et habitants, un cahier des charges doit être défini, adapté aux contraintes locales, définissant un niveau considéré comme habitable sans danger, mais qui assure l'alimentation en énergie et en communications (téléphone, internet...)

Un affichage permanent est à prévoir dans les locaux techniques et les boîtiers, avec des informations nécessaires aux travaux (niveaux, contraintes techniques..)

Si nos grands parents ne demandaient de compte à personne et ne recherchaient pas d'autres responsables que les caprices de la nature, aujourd'hui les contraintes d'assurances, de financements bancaires, de responsabilités réglementaires amèneront des réactions plus complexes et vraisemblablement plus douloureuses pour tous.

André Grazélie
Président A. I. T. R.

